

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 13 juin 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 6 juin 2024  
Nombre de conseillers présents : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. – M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mmes ROUSSET C. - VILLERET L..

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D.

M. RELET J-M. – M. BLANDINEAU M. - M. BERTHOMÉ F. – M. TESSIER P.- Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.60 – Contribution exceptionnelle association « Petits Princes »**

Le conseil municipal des enfants dans le cadre de ses actions a décidé de collecter et de vendre des jouets au profit de l'association « Petits Princes ». Créée en 1987, ladite association a été la première de France à réaliser les rêves des enfants et des adolescents gravement malades.

Désireux d'apporter leur soutien à cette association nos jeunes élus ont soumis à l'équipe municipale leur volonté de verser une contribution de 370 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ACCORDER** une contribution exceptionnelle à l'association « Petits Princes » d'un montant de 370 € (trois cent soixante-dix euros),
- **DE DIRE** que les crédits correspondants aux dépenses seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**VOTE :**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

